

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Vienne

COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Magné

**MAIRIE DE
MAGNE**

Séance du 27 septembre 2021 à 20h15

86160 MAGNE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAGNÉ, se sont réunis en séance publique à la Salle Communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Murielle PHELIPPON.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 10 septembre 2021**

Date d'affiche de la convocation: le 13 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés: 0

Nombre de conseillers excusés: 1

Nombre de conseillers absents: 2

Etaient Présents : Mme Murielle PHELIPPON, Maire

M. MOIGNER Philippe, M. Alain VILLEGGER, M. Frédéric BRESSOLIN, adjoints,

M. VILLENEUVE Alexandre, M. ORE Julien, Mme BLANCHET Christelle, Mr BLONDIAUX Jacques, Mme BEGOIN Sarah, M. GUITTON François, M. Michael GUICHARD, M. JESBERGER Gilles, conseillers municipaux.

Excusés et représentés par pouvoir : néant

Excusé : M. Eric MARIVINGT,

Absents : Mme Marie ETIENNE, M. TONDEREAU Frank,

Secrétaire de séance: Mr ORE Julien est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h25

Le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Création d'une Mare sur Magné,
- ✓ Voirie : village de la Rudelière : Déclassement d'une voie communale
- ✓ Voirie : village de la Rudelière : Fixation du prix
- ✓ Finances : décision modificative
- ✓ Finances : Subvention arbre de Noël pour l'école et l'APE

CREATION D'UNE MARE SUR MAGNE

Monsieur Simon BOUET, chargé de mission paysage au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine, est venu réaliser une présentation d'une quinzaine de minutes au conseil municipal du 27 septembre 2021. Il a présenté un projet de création de mare sur la commune de Magné. Cette proposition fait suite à la visite de terrain que Monsieur Simon BOUET a mené en août 2021 sur le territoire communal. Cette visite avait pour objectif d'apprécier les potentialités écologiques sur plusieurs parcelles communales (3 au total) dans le cadre des missions du CEN sur l'amélioration de la qualité de l'eau du territoire.

La parcelle retenue est celle située route « Chemin Pellerin ». Le CEN a modélisé des aménagements sur cette parcelle communale située derrière les lotissements de la rue "chemin pèlerin" car ce secteur dispose d'un fort potentiel écologique. La création d'une mare pourrait permettre d'accompagner l'aménagement paysager envisagé par la municipalité en fin d'année sur cette même zone (plantation de haie et d'arbres fruitiers). Cet aménagement pourra aussi permettre de créer une zone pédagogique supplémentaire pour les habitants et les enfants de l'école qui déambuleront sur cet espace "nature". Monsieur Simon BOUET indique que la création de cette mare est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Clain Sud. Cette action n'engendrera donc aucun frais pour la municipalité hormis la création d'une clôture pour sécuriser la zone autour de la mare. Cet aménagement pourrait intervenir en fin d'année 2021.

Après la présentation et discussion, le conseil municipal doit statuer sur la réalisation ou non de cette mare, chemin pellerin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ***EST FAVORABLE*** à la création d'une mare sur la parcelle « chemin pellerin »,
- ***AUTORISE*** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet aménagement,

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

<p>VOIRIE : DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE DE VOIE – VILLAGE DE LA RUDELIERE</p>

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu l'avis de la Commission Voirie en date du 08 juin 2021,

Considérant que cette partie de la voie n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public depuis plus de 30 ans et dans la mesure où une haie est édiflée avec pelouse ainsi qu'une clôture, un portail, des fils à linge, un compteur d'eau,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de cette partie de la voie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de voie sise à la Rudelière (plan en annexe), d'une superficie de 83 ca,
- **DECIDE** du déclassement dans la voirie communale d'une partie de voie sise à la Rudelière du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

<p>VOIRIE : FIXATION DU PRIX DE VENTE</p>
--

Suite à l'approbation des membres du conseil municipal pour la désaffectation d'une partie de voie sise à la Rudelière et au déclassement de cette dernière, les membres du Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de cette partie d'une superficie total de 83 ca soit 83 m², à 18 euros le m², soit un total de 1 494 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur.

DEBAT: POUR : 9 CONTRE : 3

VOTE: Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

<p>FINANCES : DECISION MODIFICATIVE</p>
--

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES : SUBVENTION POUR L'ARBRE DE NOEL ET L'APE
--

Arbre de Noël Ecole publique de Magné et APE :

Chaque année et à l'occasion de l'arbre de Noël de l'école publique de Magné, le Conseil Municipal de Magné accorde une subvention de 400 euros à l'École de Magné et la somme de 400 euros à l'APE.

Cette année, vu le nombre d'enfant à l'école supérieur à l'année dernière (environ une dizaine de plus), Mme le Maire propose d'augmenter la subvention à hauteur de 500 € pour l'école,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ***D'OTROYER*** la somme de 500 € à l'École de Magné et la somme de 400 € à l'APE pour l'Arbre de Noël de 2021. La subvention sera versée en décembre 2021,

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance levée à 21h25

Signatures:

La Présidente:

Mme Murielle PHELIPPON

Le secrétaire:

M. Julien ORE

M. MOIGNER Philippe,

M. Alain VILLEGER,

M. Frédéric BRESSOLIN,

M. VILLENEUVE Alexandre,

Mme BLANCHET Christelle,

Mr BLONDIAUX Jacques,

Mme BEGOIN Sarah,

M. GUITTON François,

M. Michael GUICHARD,

M. JESBERGER Gilles,